

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Antton CURUTCHARRY

Étaient présents :

Mme ARANGOITS Isabelle, M. BIBES Jean Paul, M. BIDART Pierre Dit Betti, M. CLAUZEL Sébastien, M. CURUTCHARRY Antton, Mme DEGUIRAUD Hélène, Mme DUPUY Maddalen, Mme HARISTOY Marie-Agnès, M. ITHURBURUA Daniel, Mme JUANTORENA Annie, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxo, Mme MOUSQUES Bernadette, M. OLÇOMENDY Betti

Procurator(s) : M. COSCARAT Jean Michel donne pouvoir à M. CURUTCHARRY Antton

Était absent : M. COSCARAT Jean Michel

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BIBES Jean Paul

Date convocation : 24 septembre 2025 - Date d'affichage : 24 septembre 2025

OBJET : MOTION POUR LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES FORESTIÈRES DU PAYS BASQUE ET CONTRE LES PRÉLÈVEMENTS DE BIOMASSE SUR LA FORÊT BASQUE, INDUITS PAR LE PROJET E-CHO NOMENCLATURE 9.1

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément aux objectifs du Plan Climat, voté le 19 juin 2021, la CAPB souhaite préserver et valoriser les milieux forestiers basques. Cette action va notamment de pair avec le développement des réseaux de chaleur du territoire reposant sur l'utilisation d'énergies renouvelables (EnR) comme le bois énergie.

Pour répondre à ces objectifs, la CAPB a porté un Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) du Bois et anime depuis 2024 la démarche de Charte forestière Pays Basque avec l'ensemble des acteurs du territoire. Le Plan d'Approvisionnement Territorial a permis d'identifier les potentiels, les coûts d'exploitation et de mobilisation du bois valorisé dans les réseaux de chaleur existant ou à venir. Il s'avère que cette production, évaluée à 286 000 tonnes par an, est nécessaire pour alimenter les réseaux de chaleur existants et en projets sur le territoire. Monsieur le maire donne des précisions sur le projet E-CHO

Le projet E-CHO

L'entreprise Elyse Energy initiait en fin d'année 2023 le projet E-CHO correspondant à 3 unités de production de molécules bas-carbone sur le bassin industriel de Lacq, dont une unité dédiée à la production de 87 000 tonnes d'e-biokérosène par an, carburant à destination du transport aérien, de 28 000 tonnes par an de e-bionaphta, utilisée en chimie verte pour les carburants et de 60 000 tonnes d'hydrogène par an qui seront utilisées dans les process des deux autres sites. En termes d'approvisionnement, l'entreprise Elyse Energy évalue son besoin en biomasse à 300 000 tonnes par an et envisage de mobiliser le bois issu des forêts locales, comprises dans un rayon de 200 km autour du site.

Les massifs forestiers du Pays Basque sont ainsi inclus dans le périmètre de ce projet. E-CHO a fait l'objet d'une réunion publique à Bayonne le 03 février 2025. La mise en œuvre de ce projet basé en Béarn mais qui englobe notre territoire dans son cercle d'approvisionnement inquiète au plus haut point les élus du Pays Basque sur différents volets :

- L'exploitation des ressources de la forêt du Pays Basque. Ce projet percutera nécessairement la stratégie de gestion locale, durable et raisonnée de la ressource bois portée par la Charte Forestière. Il déstabilisera l'économie d'exploitation de la forêt par l'application de prix d'achat au-dessus des prix de marché. Il entrera en concurrence directe avec l'approvisionnement des réseaux de chaleur existants et celui des nouveaux réseaux reposant sur l'utilisation du bois énergie. La mobilisation d'un tel volume de bois, consommé en si peu de temps, aura également une incidence sur la gestion forestière, favorisant des coupes rases et opportunistes au détriment d'une gestion durable et à couvert continu.

• L'utilisation importante de ressources en eau dans un contexte de raréfaction de la ressource. Le projet nécessite un prélèvement en eau dans le Gave évalué à 3,5 millions de m³ par an. Les eaux sont puisées dans le process puis rejetées à une température plus élevée. Cette utilisation de la ressource en eau inquiète également l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Outre l'aspect la question de la ressource en eau, le projet aura également un impact significatif sur le milieu notamment en période d'étiage.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré le conseil municipal souhaite affirmer :

- **Sa volonté de protéger** les ressources (forestières et hydriques) du Pays Basque pour qu'elles puissent permettre la résilience du territoire (carbone, ressources, biodiversité) ;
- **Son inquiétude** vis-à-vis de la concurrence de ce projet avec ceux du territoire.

Il se prononce ainsi :

- **POUR** une gestion territoriale de la ressource forestière répondant aux injonctions de l'Etat sur le changement climatique, qui a confié la coordination des Plans Climats aux intercommunalités ;
- **CONTRE** les prélèvements de biomasse sur la forêt basque du Projet E-CHO porté par l'entreprise ELYSE ENERGY du fait du volume des prélèvements envisagés, leur concurrence vis-à-vis des projets locaux et leurs impacts sur la biomasse du Pays Basque

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Antton CURUTCHARRY



Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 15

POUR : 15

CONTRE :

ABSTENTION :

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 13/10/2025

Et après transmission en sous-préfecture le 13/10/ 2025